

RÈGLEMENT SUR LA CITATION DU  
NOYAU INSTITUTIONNEL DE POINTE-  
CLAIRE COMME SITE PATRIMONIAL

---

*En vigueur le 12 décembre 2012  
Publication le 10 avril 2013*

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE  
À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC LE  
MARDI **2 AVRIL 2013** À 19 H 30.

**PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, R. Geller, A. Iermieri,  
M. Trudeau, D. Smith et E. Sztuka et formant quorum sous la  
présidence du maire suppléant monsieur le conseiller J. Labbé.

**ABSENTS** : Monsieur le conseiller J.-P. Grenier et monsieur le maire Bill  
McMurchie.

PARMI LES AFFAIRES TRANSIGÉES LORS DE CETTE SÉANCE,  
IL Y AVAIT :

**RÈGLEMENT NUMÉRO : PC-2808**

Résolution numéro : 2013-123

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GELLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SMITH

ET RÉSOLU :

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le noyau institutionnel de Pointe-Claire est constitué et cité en site patrimonial.
2. Le périmètre du site patrimonial du noyau institutionnel de Pointe-Claire comprend les lots numéros 2 526 380, une partie du lot 2 526 733, 2 527 910, 2 529 968, 2 529 970, 2 529 976 et 2 530 601.

Le périmètre correspond à la pointe sud de la Ville de Pointe-Claire, tel que délimitée au plan illustrant le périmètre du site du noyau institutionnel, joint à l'annexe 1 du présent règlement.

3. La Ville constitue le site patrimonial du noyau institutionnel de Pointe-Claire en raison de sa valeur patrimoniale, laquelle repose sur les éléments suivants :

- 1° Son intérêt paysager, dû à son environnement semi-naturel saisissant, localisé sur une pointe au relief plat et sur une presqu'île s'avancant dans le lac Saint-Louis, bénéficiant d'un panorama spectaculaire sur la Rive-Sud et sur Montréal;
- 2° Son intérêt architectural, notamment par la présence d'un moulin à vent (1709-1710) qui conserve de nombreux attributs d'origine comme sa forme cylindrique en maçonnerie et son toit conique; de l'église paroissiale (1882-1885) de Victor Bourgeau et d'Alcibiade Leprohon, ayant une localisation exceptionnelle qui met en valeur son architecture monumentale néogothique; du couvent des sœurs de la Congrégation Notre-Dame (1867-1868) d'Henri Maurice Perrault – l'une de ses rares œuvres conventuelles; et par leur regroupement exceptionnel formé du couvent sur la presqu'île à proximité du moulin et des silhouettes omniprésentes de l'église et du presbytère;
- 3° Son intérêt historique du fait que l'église, le presbytère, le couvent, l'école villageoise et le moulin en font un noyau institutionnel des mieux pourvus en témoins matériels dans la région de Montréal, et qu'il est complété d'un espace gazonné qui rappelle l'emplacement de l'ancien cimetière et des premières maisons villageoises, et abritant un héritage archéologique d'artéfacts amérindiens.
- 4° Son intérêt urbanistique, par son modèle inhabituel de noyau institutionnel situé à distance appréciable du centre villageois (le chemin Bord-du-Lac), mais tout de même bien intégré à la trame villageoise.

4. Toute personne doit se conformer aux articles 5 à 17, de même qu'aux conditions relatives à la conservation des caractères propres au paysage architectural du site patrimonial du noyau institutionnel auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale, lorsque dans le site du noyau institutionnel :

- 1° elle divise, subdivise, redivise ou morcelle un terrain;

- 2° elle érige une nouvelle construction;
- 3° elle altère, restaure, répare un immeuble ou en modifie de quelque façon l'apparence extérieure;
- 4° elle fait un nouvel affichage, une nouvelle signalisation, modifie, remplace ou démolit une enseigne ou une signalisation;
- 5° elle implante ou modifie du mobilier urbain;
- 6° elle fait un nouvel aménagement extérieur ou modifie un aménagement existant, procède à des travaux d'excavation, de déblai ou de remblai, ou prévoit l'abattage d'un arbre mature.

En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus au premier alinéa sans donner à la Ville un préavis d'au moins quarante-cinq (45) jours. Dans le cas où un permis ou un certificat est requis, la demande de permis ou certificat tient lieu de préavis.

Avant d'imposer des conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme.

Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne, le cas échéant, le permis ou le certificat délivré par ailleurs et qui autorise l'acte concerné.

Le premier alinéa ne s'applique pas aux installations temporaires nécessaires à la tenue d'événements spéciaux de nature politique, civique, philanthropique, éducative ou religieuse autorisés par le conseil de la Ville de Pointe-Claire ou par les propriétaires des terrains situés dans le site patrimonial du noyau institutionnel, si ces installations n'ont pas pour effet de modifier ou d'affecter de façon permanente l'aménagement des lieux ni l'apparence extérieure des bâtiments.

5. Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie d'un immeuble situé dans le site patrimonial du noyau institutionnel.

Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne qui pose l'acte prévu au premier alinéa doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation.

6. Tous les témoins matériels significatifs compris dans le site patrimonial du noyau institutionnel et énumérés aux articles 7 à 16 doivent être maintenus en bon état.

7. Tous travaux affectant les composantes religieuses et historiques du site doivent viser à rétablir ou à consolider l'intégrité des constructions et du site. Pour les fins du présent règlement, les composantes religieuses et historiques du site comprennent :

- 1° le moulin à vent de Pointe-Claire;

- 2° le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame;
  - 3° l'église Saint-Joachim;
  - 4° le presbytère de la Paroisse Saint-Joachim.
- 8.** Tous travaux affectant les autres bâtiments du site doivent assurer le maintien de leur intégrité. Pour les fins du présent règlement ces bâtiments comprennent :
- 1° la maison dite « du bedeau », sise à 5, avenue Saint-Joachim;
  - 2° l'école primaire Marguerite-Bourgeoys.
- 9.** Tous les travaux affectant les ouvrages de génie doivent contribuer à la mise en valeur de leurs concepts d'ingénierie et de leurs techniques constructives. Pour les fins du présent règlement, les ouvrages de génie comprennent :
- 1° les avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim, au sud de l'avenue Demers;
  - 2° le terrain de stationnement public, l'aire de repos et le sentier, situés à l'ouest de l'église;
  - 3° les infrastructures souterraines.
- 10.** Toute nouvelle construction ou tout agrandissement doit faire l'objet d'une étude d'impact visuel démontrant la qualité de son intégration au paysage et aux composantes bâties du site.
- 11.** Tous travaux d'aménagement réalisés à l'intérieur des limites du site patrimonial du noyau institutionnel doivent assurer la conservation et la mise en valeur des caractéristiques dominantes du paysage, à savoir :
- 1° la forme actuelle, soit une pointe de terre s'avancant dans le lac; les contours naturels de la presqu'île et de la pointe; une rive dépourvue de construction; un relief plat;
  - 2° des espaces gazonnées, des sentiers, des aires de repos et des arbres matures de diverses essences;
  - 3° le site historique du moulin entouré de verdure et de la rive;
  - 4° le vaste espace gazonné correspondant à l'ancien cimetière, au nord de l'église;
  - 5° la localisation du presbytère tout près de l'église;
  - 6° les perspectives visuelles sur la Rive-Sud, le mont Royal et la ville de Montréal.

12. Tous travaux d'aménagement réalisés aux abords des bâtiments doivent respecter le caractère des bâtiments.
13. Les travaux visant à rétablir l'intégrité du paysage ou du noyau institutionnel constitué à différentes époques pourront être autorisés lorsque leur pertinence et leur intérêt auront été démontrés.
14. Tous travaux d'excavation effectués à l'intérieur des limites du site patrimonial du noyau institutionnel doivent être accompagnés de surveillance archéologique. Des fouilles plus complètes devront être entreprises si l'archéologue constate la présence de vestiges archéologiques sur le site des travaux.
15. Toute œuvre d'art public présente sur le site patrimonial du noyau institutionnel doit être maintenue « in situ » et tous les travaux affectant une telle œuvre doit assurer le maintien de son intégrité et la mettre en valeur. Pour les fins du présent règlement, les œuvres d'art public comprennent :
  - 1° la statue devant l'église;
  - 2° la statue devant le couvent;
  - 3° la croix près du moulin à vent.
16. Tout projet d'implantation de signalisation, d'affichage ou de mobilier urbain doit respecter le caractère des lieux.
17. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

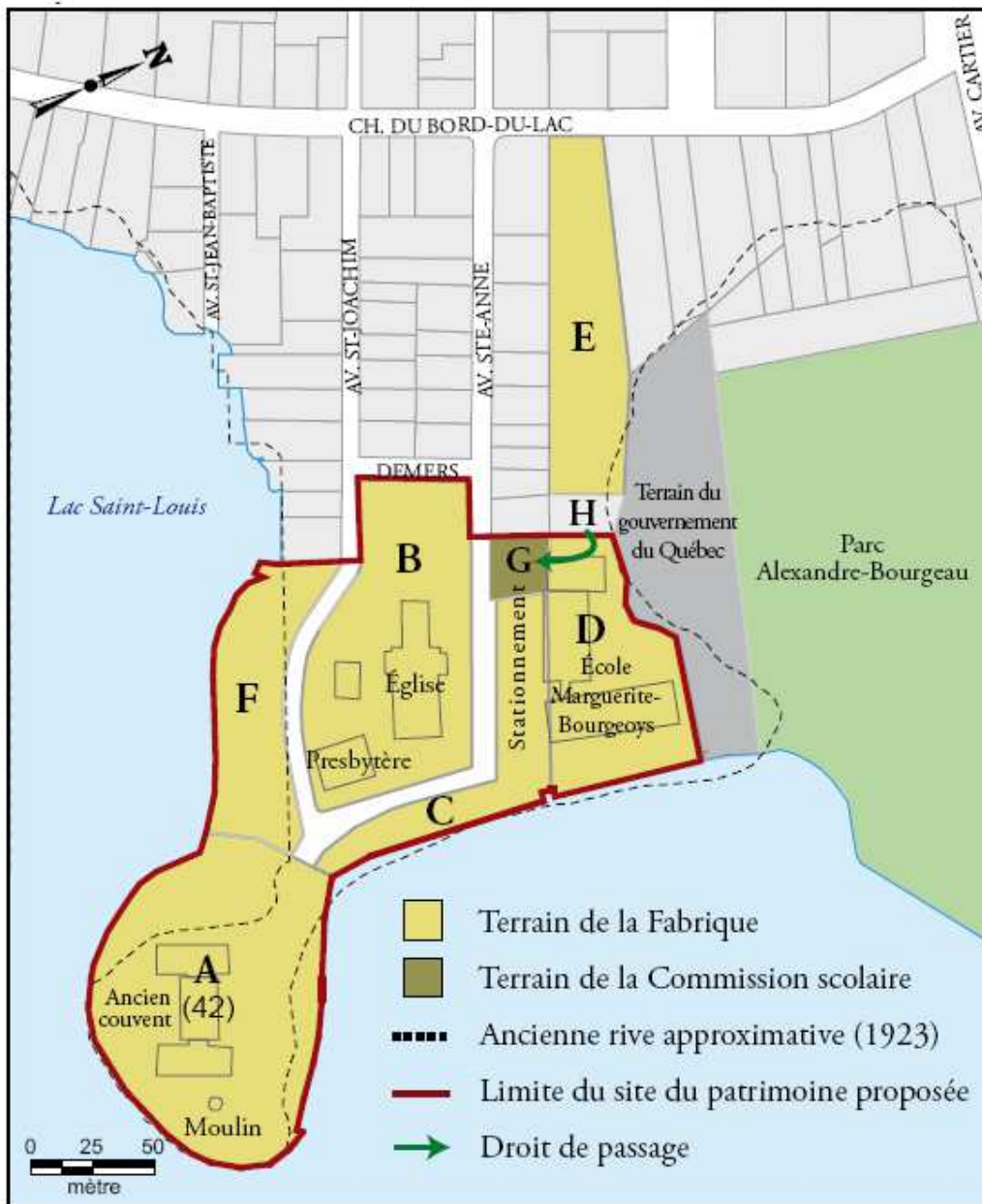
Bill McMurchie, Maire

---

Jean-Denis Jacob, avocat  
Greffier

# ANNEXE 1

## PLAN ILLUSTRANT LE PÉRIMÈTRE DU SITE PATRIMONIAL DU NOYAU INSTITUTIONNEL



## ANNEXE

### Énoncé d'importance du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire

#### **Description**

Le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire est localisé au bout d'une pointe de terre s'avancant dans le lac Saint-Louis dans l'ouest de l'île de Montréal. Le site forme un polygone irrégulier d'une superficie d'environ 2,7 hectares, dont une presqu'île qui lui est rattachée par un bras de terre. Il comprend les édifices de culte catholique tels que l'église Saint-Joachim, le presbytère et la maison du sacristain mais aussi des établissements liés directement à la vie paroissiale, à savoir l'école Marguerite-Bourgeoys et l'ancien couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Sur la presqu'île, aux côtés de l'ancien couvent, on retrouve un moulin à vent. Des œuvres d'art religieuses et des dépendances complètent le cadre bâti. Les berges sur le flanc sud de l'église ont un caractère semi-public avec l'aménagement d'une allée et de petites aires de repos côté sud. Derrière l'église, un vaste espace gazonné (ancien cimetière) est aussi intégré au site. La trame de rues villageoise comprise dans le site comprend une voie circulaire enserrant l'église formée par la jonction des avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim. Le site du patrimoine est borné au nord par la cour d'école de l'école Marguerite-Bourgeoys, au sud et à l'est par le lac Saint-Louis et à l'ouest par le tissu résidentiel du village de Pointe-Claire. Par ailleurs, le site permet des perspectives visuelles intéressantes vers la Rive-Sud, le mont Royal et la ville de Montréal. Le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire se trouve dans la Ville de Pointe-Claire, une municipalité située sur l'île de Montréal. Il comprend un bien archéologique classé, le moulin à vent de Pointe-Claire, et un site archéologique lui est associé.

#### **Valeurs patrimoniales**

La valeur patrimoniale du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire repose sur son intérêt paysager. L'ensemble du noyau institutionnel est rehaussé par un environnement semi-naturel saisissant, ce qui en fait l'un des plus exceptionnels de la région de Montréal. Localisé sur la partie d'une pointe au relief plat et une presqu'île avançant dans le lac Saint-Louis, le site bénéficie d'un panorama spectaculaire sur la Rive-Sud et sur Montréal, en particulier sur quelques bâtiments phares de la métropole et le mont Royal. Les étendues gazonnées, où se dressent quelques arbres mûrs composés d'essences de feuillus, les rives conservant en grande partie leur physionomie en dépit de leur remblayage et les petites aires de repos semi-publiques permettent d'apprécier des vues exceptionnelles sur le lac et ses environs. La situation riveraine et la forme géomorphologique spécifique procurent au lieu une luminosité exceptionnelle évoquée par le toponyme. Par la qualité

de son aménagement et par ses liaisons visuelles avec des composantes caractéristiques de l'archipel de Montréal, le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire constitue un important patrimoine paysager.

La valeur patrimoniale du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire repose aussi sur son intérêt architectural. Le moulin à vent (1709-1710) est un témoin clé de la vie sociale et économique du Régime français. Objet d'importants travaux de restauration dans les années 1960, il conserve de nombreux attributs d'origine du moulin-tour, notamment sa forme cylindrique en maçonnerie et son toit conique. L'église paroissiale (1882-1885), œuvre de Victor Bourgeau et d'Alcibiade Leprohon, se démarque des nombreuses réalisations de l'architecte dans l'ancien diocèse de Montréal par sa localisation exceptionnelle mettant en valeur son architecture monumentale néogothique. Elle est représentative du modèle à une tour avec un transept que Bourgeau conçoit à la fin de sa carrière. Le couvent des sœurs de la Congrégation Notre-Dame (1867-1868) est l'une des rares œuvres conventuels d'Henri-Maurice Perrault, surtout connu pour son travail d'arpenteur. La localisation du couvent sur la presqu'île, la proximité du moulin et la silhouette omniprésente de l'église rehausse l'intérêt patrimonial du site. Le presbytère bénéficie lui aussi des qualités du site, si bien que l'ensemble du cadre bâti se détache singulièrement des autres noyaux institutionnels de la région de Montréal. Par la symbiose fonctionnelle de son architecture et son contexte d'insertion, le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire témoigne de la mise en place d'un patrimoine architectural majeur.

La valeur patrimoniale du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire repose aussi sur son intérêt historique. Avec son église, son presbytère, son ancien couvent, son école villageoise et son moulin, il compte parmi les noyaux institutionnels et paroissiaux catholiques les mieux pourvus en témoins matériels dans la grande région de Montréal. En outre, son espace gazonné rappelle l'emplacement de l'ancien cimetière et l'emplacement des premières maisons villageoises, tandis que son héritage archéologique comprend entre autres des artefacts amérindiens. Avec sa combinaison unique d'éléments construits, le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire offre un portrait didactique qui témoigne de l'évolution tricentenaire des institutions de cette paroisse montréalaise.

La valeur patrimoniale du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire repose aussi sur son intérêt urbanistique. Ne suivant pas le modèle habituel, le noyau institutionnel, généralement bien en vue, se trouve à distance appréciable du centre villageois (chemin Bord-du-Lac). La localisation du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire rappelle le lieu de naissance du village et explique la forme villageoise jusqu'à la route principale.



### **Éléments caractéristiques**

Les éléments caractéristiques du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire liés à son intérêt paysager incluent notamment :

- la localisation sur une pointe avançant dans le lac Saint-Louis et sur une presqu'île où se trouvent le moulin et l'ancien couvent;
- les contours naturels de la presqu'île et de la pointe Claire toujours perceptibles
- une bande riveraine dépourvue de constructions;
- un relief plat;
- des espaces gazonnés, des aires de repos et des arbres mûrs composés de diverses essences de feuillus;
- l'ancien cimetière qui fournit un dégagement visuel sur le chevet de l'église Saint-Joachim, de même que sur les maisons villageoises environnantes;
- la localisation du presbytère tout près de l'église;
- les perspectives visuelles sur la Rive-Sud, le mont Royal et la ville de Montréal.

Les éléments caractéristiques de l'église Saint-Joachim liés à son intérêt architectural incluent notamment :

- le volume, dont le plan en croix latine avec chevet à pans coupés, la longue nef, l'étroit transept, le toit à double versants assez pentu, la sacristie de plan rectangulaire dans le prolongement du chevet, la tour carrée à demi engagée avec sa haute flèche, les tourelles;
- les matériaux, dont la pierre à bossage rustique, la pierre de taille lisse des chambranles, la tôle à baguettes du toit, le bois des ouvertures;
- les ouvertures, dont les nombreuses baies ogivales avec ou sans réseaux, la porte d'entrée avec rose, les fenêtres rectangulaires de la sacristie, les oculi des transepts, la niche de la façade principale;
- le décor d'architecture, le portail avec grande embrassade brisée, dont les corniches à denticules, les contreforts, les pinacles des tourelles, les gâbles de la flèche et du portail, les redents du pignon de la façade, la croix de la flèche.

Les éléments caractéristiques du moulin banal liés à son intérêt architectural incluent notamment :

- le volume, dont sa forme cylindrique, le toit conique, les ailes, la queue ;
- les matériaux, dont les moellons de pierre;
- les ouvertures, dont les portes opposées, les ouvertures asymétriques, la lucarne;

Les éléments caractéristiques de l'ancien couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame liés à son intérêt architectural incluent notamment :

- son volume, dont le plan rectangulaire initial à trois étages, le toit à double versants, le

clocheton au centre de l'arête faîtière;

- les matériaux, dont les moellons de pierre, la pierre de taille lisse pour les chambranles;
- les ouvertures, dont les fenêtres rectangulaires à battants et à guillotine sur toutes les façades, les lucarnes, les oculi sur les façades latérales, les entrées sur la façade principale;
- le décor d'architecture, dont la corniche à denticules, les chambranles en pierre de taille lisse.

Les éléments caractéristiques du presbytère liés à son intérêt architectural incluent notamment :

- le volume, dont le plan irrégulier, l'élévation de deux étages et demi, le toit en fausse mansarde, la galerie et le balcon, les nombreux toits en pavillon au-dessus des fausses lucarnes et du balcon;
- les matériaux, dont la pierre de taille lisse, l'ardoise du second étage et du toit, la tôle à baguettes du toit de la galerie, le bois des fenêtres;
- les ouvertures, dont les fausses lucarnes en pavillon, les baies rectangulaires, les oculi sur le toit brisé;
- le décor d'architecture, dont les chapiteaux ioniques et doriques de la galerie, les corniches à denticules, les oves sur la corniche supérieure, les consoles au bas des toits en pavillons, les épis de faîtage.

Les éléments caractéristiques du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire liés à son intérêt historique incluent notamment :

- la combinaison unique d'éléments construits dans la région de Montréal.

Les éléments caractéristiques du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire liés à son intérêt urbanistique comprennent notamment :

- son intégration à la trame villageoise;
- son retrait par rapport à la rue principale (chemin Bord-du-Lac).

### **Historique**

À fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les premiers colons s'installent dans la future paroisse de Pointe-Claire. Un presbytère-chapelle est construit en 1705, suivi, en 1709-1710, d'un moulin à vent dont la construction est confiée aux charpentiers Léonard et Charles Paillé (le fils de Léonard) et au maçon Jean Mars. L'érection de la première église suit peu après, en 1713. Tous ces bâtiments sont situés au bout de la pointe Claire, une avancée de terre s'avancant dans le lac Saint-Louis. Les tensions dans les relations franco-iroquoiennes forcent ensuite la jeune paroisse à se doter d'infrastructures défensives. Vers 1729, un fort en pieux est construit, englobant l'église et le presbytère, tandis que le moulin sert de redoute en cas

d'attaque. Dans les trois décennies qui suivent, quelques emplacements sont concédés derrière le premier cimetière, adjacent à l'église, formant l'embryon d'un bourg que l'on concrétise quelques années après la Conquête. En 1765, les Sulpiciens concèdent en effet une bonne partie des parcelles du noyau villageois arpenté pour la première fois en 1756. Le noyau villageois formé, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame font construire un couvent en 1787 derrière le cimetière. Non loin, sur la rue Sainte-Anne actuelle, une école pour les garçons ouvre ses portes vers la fin des années 1810.

En 1867, de grands changements s'opèrent au sud de la pointe. La Fabrique désire en effet ériger une nouvelle église et agrandir le cimetière, mais elle manque d'espace. On compte donc utiliser le terrain occupé par le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame sis à l'arrière de l'église. En échange, la Fabrique cède à la communauté la « pointe du Moulin » tout juste au sud afin qu'elle y érige un nouveau couvent. Les sœurs confient la conception du couvent, terminé en 1868, à l'architecte et arpenteur Henri-Maurice Perrault. Après de multiples difficultés, dont l'incendie de la nouvelle église presque terminée en 1881, une quatrième église, monumentale, est construite entre 1882 et 1885, selon les plans de l'important architecte Victor Bourgeau et de son associé Alcibiade Leprohon. Un nouveau cimetière, nettement plus grand, prend place derrière la nouvelle église, faisant disparaître la rue du Couvent. À ce moment, le village de Pointe-Claire compte environ une centaine de maisons, trois fois plus qu'un siècle plus tôt, et environ 500 habitants. Le village, qui s'étendait auparavant de la presqu'île jusqu'au chemin Bord-du-Lac, forme maintenant un « L » avec une rue principale (chemin Bord-du-Lac) comptant des établissements hôteliers et des commerces.

Sur la portion sud de la pointe Claire, la Fabrique acquiert la seule propriété qui ne lui n'appartenait pas en 1896. Cet emplacement, occupé depuis longtemps par des auberges, est un grand lot qui s'étend jusqu'au chemin Bord-du-Lac. L'auberge en lieu et place est aussitôt transformée en école administrée par les Frères de Saint-Joseph qui y dispensent leur enseignement jusqu'au milieu des années 1910. Ils sont remplacés par les Frères des Écoles chrétiennes qui s'installent dans un nouvel immeuble en 1928 (la section sud ouest de l'école Marguerite-Bourgeoys actuelle), attenant à l'ancienne auberge. Pendant ce temps, la paroisse s'est dotée d'un nouveau presbytère en 1913 (Théodose Daoust, architecte), bâti à même le corps de maçonnerie du précédent, construit en 1848.

En 1954, on construit la nouvelle section de l'école sur la rue Sainte-Anne que l'on relie à la partie érigée en 1928, puis une nouvelle adjonction est érigée à l'est en 1957 sur le site de l'ancienne auberge. Entre-temps, le cimetière est relocalisé en 1946, faute d'espace. La zone gazonnée actuelle en marque l'emplacement. Après une restauration dans les années 1960 – on lui ajoute alors ses deux ailes et on rétablit le toit conique, entre autres –,

le moulin est classé bien archéologique par le gouvernement du Québec en 1983.

## **Bibliographie**

AMICALE NOTRE-DAME-DU-VIEUX-MOULIN, *Le moulin de Pointe-Claire*, Pointe-Claire, s. n., 1980, 14 p.

BELISLE, MICHEL, *À la pointe claire*, Pointe-Claire, Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire, 2005, 49 p.

BOURQUE, Hélène, *Synthèse historique et évaluation patrimoniale des ensembles conventuels de Montréal*, Québec, Fondation du patrimoine religieux du Québec, 2002.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, *Noms et lieux du Québec*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1994, pp. 542-543.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal- Les églises*, Montréal, CUM, 1980, pp. 260-265.

DESROCHERS, Jacques, *Un lieu nommé Pointe-Claire. Guide d'excursion patrimoniale*, Pointe-Claire, 2000, 30 p.

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX, *Inventaire des lieux de culte du Québec, Québec. Église Saint-Joachim de Pointe-Claire*, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, no 2003-06-146, 2003, 11 p.

MATTHEWS, Brian R., *A History of Pointe-Claire*, Pointe-Claire, Brianor Ltd., 1985, 324 p.

MONGRAIN, Guy, *Le développement urbain de Pointe-Claire*, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications/Ville de Montréal (arrondissement Pointe-Claire), 2004, 92 p.

NOPPEN, Luc et FORGET, Madeleine, *Évaluation du potentiel monumental de l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Direction générale du patrimoine, Direction de Montréal, 1992, 62 p.

PINARD, Guy, *Montréal, son histoire, son architecture*, Montréal, Éditions du Méridien, tome 6, 1995, pp. 334-342.